

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

VU l'arti	cle L 613-1	du Code	de l'Education,
-----------	-------------	---------	-----------------

- VU l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU le décret 2017-1334 du 11 septembre 2017 modifiant le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Droit, Economie et Gestion;

DECIDE

Article 1:

Le jury du semestre 7 du master Droit Economie Gestion mention Contrôle de Gestion et Audit Organisationnel, au titre de l'année universitaire 2023/2024, est constitué comme suit :

Président du jury:

- Mme Frédérique LETORT Maître de Conférences

Vice-Président du jury :

- M. Eric-Alain ZOUKOUA Maître de Conférences

Membres du jury:

Mme Nathalie DUBOST
M. Gervais GAUDICHAU
Professeure des Universités (PU)
Professeur agrégé (PRAG)

Article 2:

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de viceprésident assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 24 novembre 2024

Eric BLOND